



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Service Central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 20 mai 2026

Objet : Question parlementaire n° 4087 du 12 mai 2026 de Madame la Députée Françoise Kemp concernant « Déploiement du protocole RCS et sécurité des services de messagerie mobile ».

Madame la Ministre,

En date du 12 mai 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité, du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et de la Ministre de la Digitalisation.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Françoise Kemp.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Digitalisation

(s.) Stéphanie Obertin